



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**2 boulevard Eugène Fyot - Cession d'une propriété bâtie - Engagement de la procédure de cession et approbation des modalités de cession**

Par délibération du 24 juin dernier, le Conseil municipal a décidé d'engager une procédure de cession de la propriété bâtie située 2 boulevard Eugène Fyot, cadastrée section DM n°292, d'une superficie de 410 m² et d'une surface habitable d'environ 143 m², en privilégiant la vente aux particuliers et selon des prescriptions et des modalités particulières.

Les modalités de cession précisent notamment un prix de vente minimum de 240 000 €, conforme à l'évaluation du Domaine, étant précisé que la sélection du candidat interviendra suivant l'offre de prix la plus élevée et la conformité du dossier de candidature.

La Ville a procédé à 18 visites du bien et a reçu une seule offre, irrecevable.

Aussi, il est proposé de déclarer infructueuse la procédure de cession engagée par délibération du 24 juin dernier et d'engager à nouveau la procédure de cession de ce bien, élargie à tout candidat acquéreur, y compris les professionnels de l'immobilier, suivant les prescriptions et modalités de cession rappelées ci-après :

- prix de cession minimum de 240 000 € ;
- conservation du bâti à usage d'habitat et interdiction d'une modification majeure de l'enveloppe extérieure des maisons, sauf situation d'urgence (problème structurel) qui autoriserait une démolition avec reconstruction du bâti dans un volume identique ;
- ces prescriptions particulières sont prescrites pour une durée déterminée de 20 ans, et elles seront précisées dans l'acte de vente notarié.

Il est donc proposé d'engager à nouveau, une procédure de cession de vente concurrentielle, avec publicité dans la presse et sur le site internet de la Ville, selon les modalités suivantes :

- acte de candidature avec prix d'achat proposé ;
- prise en charge par l'acquéreur des frais liés à la vente, laquelle interviendra par acte notarié, ainsi que les frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, la propriété bâtie étant cédée en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge de l'acquéreur ;
- établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants :
 1. état civil, adresse du domicile, mail de l'acquéreur ou des acquéreurs potentiels,
 2. formulaire de visite obligatoire du bien attestant la ou les dates de visite du bien,
 3. offre de prix d'achat et engagement sur l'honneur de la capacité financière du ou des acquéreurs et de la réitération de la cession par acte notarié dans un délai maximum de cinq mois à compter de la sélection de la candidature validée par délibération du Conseil municipal, au plus tard le 31 mars 2025 ;
- transmission de ce dossier par le(s) candidat(s) acquéreur(s) du 26 au 28 février 2025, soit par envoi en L.R. A. R. à la Mairie de Dijon - Service Foncier - CS 73310 - 21033 Dijon Cedex (cachet de la Poste faisant foi), soit par remise directe contre récépissé au Service Foncier - Dijon métropole - 40 avenue du Drapeau à Dijon ;
- la sélection de l'acquéreur interviendra en considération du prix d'achat proposé et de la conformité avec les pièces du dossier de candidature à remettre, étant précisé que la sélection du candidat interviendra suivant l'offre de prix la plus élevée. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué, par voie d'huissier.

Les visites du bien seront prévues du 20 au 24 janvier prochain et des visites supplémentaires ou contre-visites pourront être programmées en dehors de cette période, jusqu'à la remise des offres. Toute demande de visite des biens devra être formulée par mail, au moins 48h avant la date souhaitée, à l'adresse générique suivante cessionimmovillededijon@ville-dijon.fr
Il en sera de même pour la transmission des diagnostics techniques.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de déclarer** sans suite pour cause d'infructuosité la procédure de cession engagée par délibération du Conseil municipal du 24 juin dernier ;
- **d'engager** la procédure de cession à tout candidat acquéreur, y compris les professionnels de l'immobilier, d'une propriété bâtie, en l'état, libre d'occupation, située 2 boulevard Eugène Fyot à Dijon, cadastrée section DM n°292, d'une superficie de 410 m² et d'une surface habitable d'environ 143 m² ;
- **de fixer** le prix de vente minimum à 240 000 €, conforme à l'évaluation du Domaine ;
- **d'approuver** les modalités de cession, à savoir : sélection de l'acquéreur en considération du prix d'achat proposé et de la conformité avec les pièces du dossier de candidature à remettre, étant précisé que la sélection du candidat interviendra suivant l'offre de prix la plus élevée et en cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué, par voie d'huissier, prise en charge par le ou les acquéreurs des frais liés à la vente, laquelle interviendra par acte notarié, ainsi que les frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, la propriété bâtie étant cédée en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge du ou des acquéreurs, établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants :
 1. état civil, adresse du domicile, mail de l'acquéreur ou des acquéreurs potentiels, 2. formulaire de visite obligatoire du bien attestant la ou les dates de visite du bien, 3. offre de prix d'achat et engagement sur l'honneur de la capacité financière de l'acquéreur et de la réitération de la cession par acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à compter de la sélection de la candidature, cession réitérée par délibération du Conseil municipal, au plus tard le 31 mars 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0	
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0	
	DONT 5 PROCURATION(S)		

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**